



L'Etat Pied-Noir

La Fédération des Deux Rives



De gauche à droite : René Pico, Jacques Villard, Jean-Claude Intartaglia

René Pico, Jacques Villard et Jean-Claude Intartaglia sont les chevilles ouvrières depuis la création en 2016 de l'Etat Pied-Noir, plus connu désormais sous la dénomination de « *Fédération des Deux Rives* ».

Depuis plus de deux ans maintenant, ils ont résisté ensemble à toutes les attaques internes et externes de l'Etat Pied-Noir.

Ils ont fait face, toujours unis, car ils ont prêté serment de mener la *Fédération des Deux Rives* jusqu'à sa reconnaissance par l'ensemble des Nations du Monde.

Ils sont des partisans acharnés de l'Union de toutes les forces des Pieds-Noirs sans aucune discrimination. Leurs âges respectifs leur ont permis de connaître toutes les tentatives de rassemblement de la Nation Pied-Noir dont le principal écueil a toujours été cette division tribale que rien ne justifie entre frères d'une même Patrie.

Leur volonté farouche, leur détermination totale, leur solidarité sans faille forment le socle de cette création constitutionnelle extraordinaire que l'on ne pouvait imaginer, celle qui a permis au Peuple Pied-Noir et à la Nation Pied-Noir d'apparaître sur la scène internationale.

Leur but est de porter devant l'Organisation des Nations Unies à New York, le dossier toujours ouvert du Génocide et de l'Exode dont le Peuple Pied-Noir a été victime du fait des agissements de la V^{ème} République française et de la I^{ère} République algérienne, au même titre que le furent les Arméniens du fait des Turcs et les Juifs du fait des Allemands, durant la Première et la Seconde Guerre Mondiale.

Le **génocide** est un crime qui consiste en l'élimination physique intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique ou religieux, en tant que tel, ce qui veut dire que ses membres sont détruits ou rendus incapables de procréer en raison de leur appartenance au groupe. Le génocide peut être perpétré par divers moyens, dont le meurtre collectif, direct ou indirect. Certains juristes et historiens précisent la définition, estimant notamment que le génocide est systématique et programmé, ce qui fut le cas en Afrique du Nord. Le génocide arménien et la Shoah, deux génocides reconnus par l'ensemble des spécialistes et experts en droit international, sont en effet des exterminations planifiées par des États, indifférentes à l'âge ou au sexe des victimes.

La preuve du Génocide des Pieds-Noirs est désormais matérialisée. Plus personne ne peut le nier.

Les Pieds-Noirs concèdent que, ni la France, ni l'Algérie en tant que Nations, ni le Peuple français, ni le Peuple algérien en tant que Peuples, ne sont coupables de l'épuration ethnique qui est intervenue en Afrique du Nord, et, plus particulièrement, en Algérie en 1962, dans l'indifférence générale de l'opinion internationale. Les Européens d'Egypte, de Tunisie et du Maroc ont fait l'objet des mêmes mesures et rejoignent désormais les Pieds-Noirs d'Algérie dans leur combat.

Des milliers de Pieds-Noirs ont été enlevés, emprisonnés, torturés, abattus froidement, expulsés de leurs biens et de leur territoire. La volonté secrète des deux régimes politiques a été délibérée et exécutée à partir de la signature des Accords d'Evian, le 18 mars 1962.

Quatre jours après, le 22 mars 1962, les troupes françaises encerclaient le quartier populaire de Bab-el-Oued à Alger. Les tanks, les avions et deux bateaux qui stationnaient au large de la rade d'Alger assiégèrent les femmes, les enfants et les vieillards qui vécurent avec stupeur la vie d'un ghetto, ne pouvant plus se ravitailler et faisant l'objet de perquisitions brutales, de vols généralisés et d'exécutions sommaires.

Alors que la population d'Alger se portait au secours des victimes de ce pogrom, des soldats de l'ALN, revêtus à la hâte d'uniformes français, tirèrent à bout portant sur des manifestants désarmés chantant la Marseillaise et brandissant des Drapeaux français.

Des centaines de morts et de blessés ont jonché les rues d'Alger. La plupart des corps n'ont pas été rendus aux familles. Ils ont terminé, jetés à la mer ou enterrés dans les fosses communes des deux cimetières d'Alger.

Ce fut le début de la fin. Pas un jour ne se passa après et sur tout le territoire algérien sans que des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards soient enlevés, exécutés et saignés pour certains et dont les corps servirent pour des transfusions globales dans des cliniques clandestines de l'ALN. Des soldats de l'ALN et des responsables politiques algériens ainsi que leur descendance portent en eux le sang de leurs victimes.

Les assassins des civils Pieds-Noirs et des militaires Français qui avaient été arrêtés par les autorités policières et judiciaires françaises furent libérés sur ordre des autorités politiques françaises de l'époque, leur permettant de reprendre ainsi leurs œuvres de destructions humaines.

Il fallait instituer la Terreur pour que les Pieds-Noirs s'enfuient en masse par leurs propres moyens, en laissant tous leurs biens et leurs tombes.

Le 5 juillet 1962, le jour même de l'Indépendance, les troupes françaises se retirèrent laissant les Pieds-Noirs se faire enlever, torturer, abattre et spoliés par milliers. Le fait est reconnu par un grand nombre de responsables politiques internationaux, des écrivains et des journalistes qui ont publié des rapports accompagnés de documents photographiques incontournables.

La Marine française tira sur des embarcations de fortune qui tentaient de rejoindre la métropole, les migrants furent jetés des camions militaires et les avions furent fermés à l'embarquement pour ceux qui ne pouvaient justifier du paiement de leurs billets.

A Marseille, des propos haineux de la part du Maire de la ville les attendaient et les dockers trempèrent dans le port les cadres de meubles, transportés à prix forts par les bateaux de commerce. Les cimetières furent fermés afin de ne pas accueillir les cercueils qui accompagnaient les vivants.

Considérant officiellement que ces populations partaient en vacances, aucune structure d'accueil officielle ne fut mise en place, laissant le soin à des organisations caritatives débordées d'apporter de pauvres secours à des familles désespérées.

Pendant plus d'un demi-siècle, les tenants de la V^{ème} République refusèrent de reconnaître les faits et usèrent de la force, voire de la corruption, pour empêcher les Pieds-Noirs, qu'ils affublèrent du titre de Rapatriés, de témoigner sans pour autant respecter les termes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée le 10 octobre 1948.

Il est nécessaire de souligner, que les tenants de la V^{ème} République se saisirent des biens immobiliers des organisations sociales Pieds-Noirs (57 domaines en France) et les remirent sans droit, ni cause aux autorités algériennes, voire à des particuliers algériens. Ses biens ont fait l'objet de transactions illégales entre les deux Etats en dehors, une fois encore, de tous les textes internationaux. Ces biens sont la propriété des Pieds-Noirs et forment leur territoire national soit 24.000 hectares en France qui doivent être restitués, sans délais, à leur légitime propriétaire.

Si tel n'était pas le cas, cette obstination justifierait la reprise de ces biens en France, de gré ou de force, dans le même mouvement et sous la même forme que lors de leur spoliation par la V^{ème} République française qui les a volés et la I^{ère} République algérienne qui s'en est rendue le séquestre, sans droit ni titre.

Ces domaines n'ont fait l'objet d'aucun entretien et sont livrés à eux-mêmes comme le condamne fort justement, récemment et publiquement, la Cour des Comptes algérienne.

L'Etat Pied-Noir assure sa légitimité de possession de ces biens en France dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits des Peuples, adoptée le 4 juillet 1976 et dans celui de nombreux textes majeurs internationaux dont la Charte de l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration d'Indépendance des 13 Etats américains le 4 juillet 1776 concernant la propriété territoriale des Peuples.

Personne et aucune autorité internationale ne peuvent remettre en cause la naissance de l'Etat Pied-Noir, *la Fédération des Deux Rives*, qui a pour but de rassembler un maximum de Pieds-Noirs dispersés sur les 5 Continents et à hauteur désormais de 5 millions et demi de ressortissants.

René Pico, Président de l'Assemblée Nationale, a la charge d'assurer la représentation du Peuple Pied-Noir au travers du recrutement de Députés sur les 5 Continents.

Jean-Claude Intartaglia, Président du Site, de la Télévision, de Blogs de l'Etat Pied-Noir, s'attache à rassembler la Nation des Pieds-Noirs dans le Monde et leurs Amis.

Jacques Villard, Chef de l'Etat, structure l'ensemble de l'Etat et le dote de tous les attributs d'un Etat moderne.

Journaliste indépendant à la retraite et ancien officier français, je prends désormais la plume pour rejoindre toutes celles et ceux qui croient en la destinée de cet Etat comme en une mission divine, afin que celles et ceux qui ont versé leur sueur, leurs larmes et leur sang sur le sol français d'Afrique du Nord ne soient jamais oubliés et toujours glorifiés. Nous aussi, soldats français ayant combattu en Afrique du Nord, nous allons solliciter l'honneur d'obtenir la Nationalité Pied-Noir que nous porterons et servirons comme nous avons porté et servi l'Identité Française.

L'Etat Pied-Noir, *La Fédération des Deux Rives*, est un de ces « Camps des Saints » qu'il faut établir pour résister à l'invasion de l'Islam fondamentaliste.

Mon prochain article concernera le Conseil d'Etat, le Conseil de la Magistrature et le Conseil des Ministres dont les trois Présidents vous seront présentés.

La plus belle réalisation de la représentation de la Nation des Pieds-Noirs, des Morts et des Vivants, est ce tableau magnifique de Maître Jean-François Galéa, Ministre des Arts et des Lettres, Peintre Officiel de l'Etat Pied-Noir dont vous pourrez obtenir, prochainement, des reproductions en format carte postale ou poster.

Marc Brière
1^{er} RHP



Etat Pied-Noir

Fédération des Deux Rives

Chez Jacques Villard

Chef de l'Etat

9, Rue du Four 34600 Faugères (France)

09.64.40.66.39.

Cerfetatpiednoir@gmail.com

<http://etat-pied-noir.eu/>

<http://etat-pied-noir.eu/pnma.htm>

http://etat-pied-noir.eu/index_htm_files/Couverture%20du%20Magazine%20242.pdf

<http://www.infosplusgabon.com/>

<http://gouvernementpn.canalblog.com/>

L'Etat Pied- Noir s'est doté d'une Agence de Presse : Pieds-Noirs sans Frontière

infospressepiedsnoirs@gmail.com

20.000 correspondants dans le Monde

et d'un Service de Renseignement et de Sécurité : le SERES

gppne.seres@gmail.com

D'autres structures se mettent en place. Renseignements sur demandes.